Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 950

Rubrik: Écho des médias

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

taxes d'incitation ou les permis d'émission.» (Voir le lexique en encadré). Nous ne disions pas autre chose dans notre série d'articles sur «La régulation économique» (DP 884, 886 et 888). Ajoutons que la proposition de la SDES devrait également s'appliquer à l'eau, aux paysages, aux ressources énergétiques, etc.

La régulation économique

Le même raisonnement amène l'auteur à préférer le système de la régulation économique aux valeurs-limites contenues dans des lois pour diminuer les émissions nocives de complexes industriels. Les valeurs-limites ont en effet le défaut de ne pas encourager les industries à faire mieux que ce qui est obligatoire. La taxe d'émission, par contre, rend économiquement intéressant un assainissement maximum. Complété par le permis d'émission, ce système permet d'atteindre d'excellents résultats. Dans la situation actuelle, lorsque les valeurs-limites ne sont pas respectées, les autorités interdisent toute source de pollution supplémentaire, même s'il s'agit d'une installation moins dommageable pour l'environnement que les usines déjà en place. Cette pratique est néfaste pour l'économie et peu efficace dans la lutte contre la pollution. Un autre système est celui de l'équilibre par compensation: un nouvel émetteur pourra s'implanter pour autant que ceux qui sont déjà présents réduisent leurs émissions de manière à ce qu'il n'y ait, globalement, pas augmentation. Les autorités peuvent ainsi fixer, par région, des quantités d'émission à ne pas dépasser, quantités qu'il est possible de revoir périodiquement à la baisse. L'installation qui prend des mesures d'assainissement supérieures à la moyenne recevra un «permis d'émission» qu'elle pourra monnayer avec un autre émetteur, dans la même zone, pour lequel l'assainissement est trop onéreux ou techniquement difficile. Ce négoce des permis incite à réduire les émissions plus fortement que ne l'exige la loi, lorsque c'est possible.

Avantages de coûts des solutions fondées sur la compensation et les droits d'émission négociables

Le degré maximal admissible d'émission d'une substance polluante déterminée peut être respecté à moindre coût dans le cadre d'un complexe industriel si l'on agit non pas sur les émissions de chacune des installations considérées isolément, mais bien sur la quantité globale émise par l'ensemble des diverses installations.

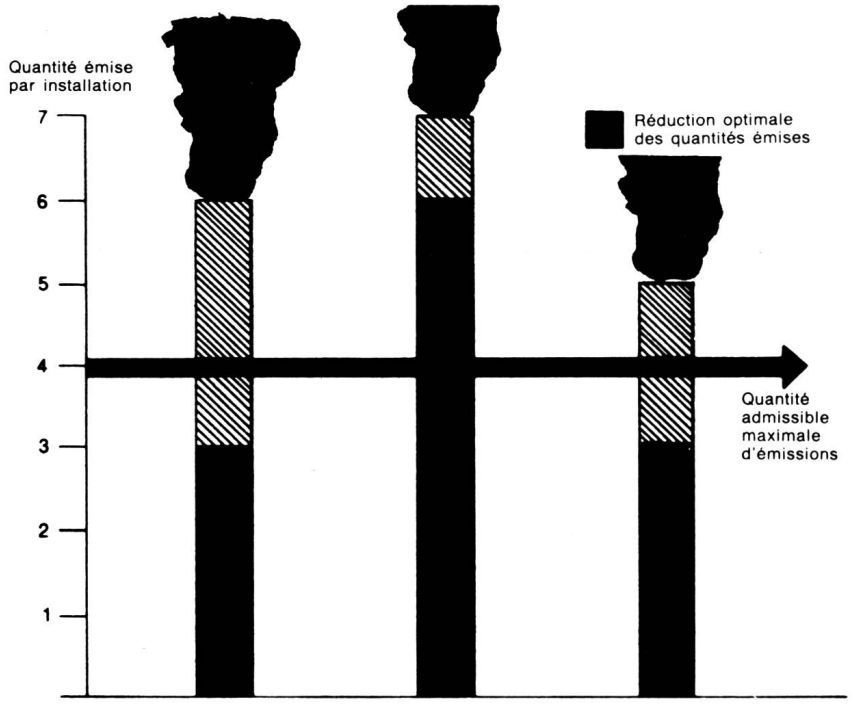

	Installation 1	Installation 2	Installation 3	
Coûts de réduction des émissions par installation	200 DM	1500 DM	400 DM	Total 2100 DM
Coûts d'une réduction optimale pour le complexe dans son ensemble	300 DM	500 DM	800 DM	Total 1600 DM
				Epargne: 500 DM

Ce schéma s'applique aussi à la limitation optimale des émissions à la fois sur les plans technique et des coûts, non par entreprise, mais pour un ensemble d'entreprises.

Tiré de K.R. Kabelitz, *Flexible Steuerungsinstrumente im Umweltschutz.*

De la théorie à l'application

Qu'une réflexion de ce type ait lieu chez les représentants de l'économie est une bonne chose. Mais cela ne suffit pas: pour mener une politique efficace de protection du milieu vital, il faut que les modèles proposés soient acceptés et appliqués à la base. Mais si les industriels ne jouent pas le jeu, cherchant comme ils l'ont si souvent fait à éviter l'entrée en vigueur d'une loi qui leur déplaît ou à la contourner lorsqu'elle a été acceptée, rien ne changera avant longtemps. ■

Max Zürcher, *Politique écologique et économie de marché: le choix des moyens* in *Bulletin de documentation économique de la SDES*, Zurich, mars 1989. (A commander à la SDES, case postale 817, 1211 Genève 3)

ECHO DES MEDIAS

L'hebdomadaire *Il Paese* n'est plus l'organe officiel de l'UDC tessinoise. Il y a des divergences politiques entre ce petit parti (deux députés au Grand conseil) et la rédaction du journal qui les considère comme trop progressistes. En fait cette divergence reflète celle qui existe peut-être entre l'UDC cantonale et l'UDC suisse.